

Date : 16 juillet 2009

Projet : Le Planétarium/
Concours d'architecture

RAPPORT DU JURY/ÉTAPE 2

14-15-21 mai 2009

1. ÉTAPE 2

Après la sélection de cinq (5) projets finalistes de l'étape 1/ concours d'idées, suite à un processus anonyme, le jury a pour mandat de recommander un projet lauréat et une équipe multidisciplinaire.

2. PRESTATIONS REÇUES

Les cinq (5) finalistes de l'étape 1 ont déposé leurs prestations comprenant :

- quatre planches de plans et perspectives, format A-0;
- un texte descriptif de maximum 4 pages, format 11 x 17;
- un devis descriptif;
- une estimation Unifomat niveau 2;
- une maquette
- une maquette 3-D numérisée;
- une simulation énergétique et une grille LEED;
- un cd-rom de la prestation;

le tout complété par un document de candidature pour présenter l'équipe pluridisciplinaire incluant architectes et ingénieurs.

3. ANALYSE DE CONFORMITÉ

- Les cinq (5) prestations ont été reçues à la date, l'heure prescrits au règlement, soit le 30 avril 2009 à 14h00.
- Le conseiller professionnel, accompagné de M. Pierre Lacombe et M. Normand Girard, a fait l'analyse de conformité; se référer au rapport en annexe.
- Tous les dossiers étaient conformes au règlement (article 6.2).

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury, lors de la première séance du jury tenue le 15-16 janvier 2009, a déterminé la pondération des critères d'évaluation pour l'étape 2.

1. Approche environnementale innovatrice et qualité de l'intégration des crédits LEED retenus; analyse de la grille LEED	20%
2. Originalité du concept muséal dans une vision de pérennité de l'ensemble architectural	15%
3. Qualité expérientielle des intérieurs dans le respect du PFT	20%
4. Cohérence de la solution en regard des exigences du programme	15%
5. Respect du budget	15%
6. Qualité de l'équipe	15%

Cette pondération a été remise aux concurrents au début de l'étape 2 du concours.

5. PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le jury a siégé le 14-15-21 mai 2009

14 mai 2009

Mot de bienvenue

M. Charles-Mathieu Brunelle, à titre de président du jury et directeur des Muséums nature de Montréal, rappelle à nouveau aux membres du jury l'importance de la vision des Muséums nature laquelle a été élaborée avec toutes les équipes des Muséums et qui prône la relation Homme/nature.

Il présente le concept d'aménagement et la synergie qu'il veut développer sur les quatre (4) sites composant les Muséums.

L'image projetée par le nouveau bâtiment du Planétarium doit soutenir cette nouvelle orientation et être très explicite pour le public.

Le 14 mai 2009, le jury a reçu, en entrevue (de 45 minutes), les cinq (5) finalistes pour une présentation de leur projet suivie d'une période de questions de 30 minutes.

L'ordre des entrevues était la suivante :

9h00- Saucier- Perrotte

10h40- Cardin Ramirez- Aedifica

13h15 Croft Pelletier- JLP

15h00 Chevalier Moralès- FABG

16h45 Atelier Big City- l'Oeuf

Suite aux entrevues, le jury a analysé la proposition et la présentation de Chevalier Moralès et a retiré ce projet de la poursuite de l'évaluation; cette décision est unanime. La non cohérence de l'équipe, l'ambiguïté du projet et le manque de conviction de la présentation ont soutenu cette décision.

Voici les commentaires ci-bas :

CHEVALIER MORALES/FABG

Forces :

- Le jury reconnaît l'originalité du concept muséologique ouvert et flexible.
- Le gabarit du volume est à l'échelle du site et le traitement de l'enveloppe est élégant.

Faiblesses :

- La qualité et la cohérence de la présentation laisse à désirer.
- La métaphore de la lanterne et du lien lanterne/iceberg est peu convaincante et peu évocatrice.
- Le double langage formel est dérangent.
- L'équipe manque de cohésion avec deux chargés de projet.
- L'orientation et le traitement de l'enveloppe génèrent des gains solaires importants en plus de nuire à l'animation et à la muséologie.
- Le plan du niveau 100 semble empiéter sur les entrepôts du Biodôme; la planification du projet est confuse et génère trop de parcours de visite.

15 mai 2009

Le jury a procédé à l'évaluation et à la cotation des différents critères par équipe. Il appert rapidement que les projets des équipes Saucier Perrotte et Atelier Big City, l'Oeuf se classent en quatrième et troisième place.

En raison des résultats ex aequo de deux projets, Croft Pelletier et Cardin Ramirez, le président demande le vote : l'égalité est maintenue.

Le jury, à l'unanimité, poursuit son évaluation pour les projets de Croft Pelletier et Cardin Ramirez.

Du fait que quelques interrogations sont soulevées en raison de commentaires du rapport du comité technique, notamment pour la superficie et l'estimation, le président demande au conseiller professionnel un éclaircissement d'information aux deux (2) équipes ex aequo, et ce pour le 20 mai 2009.

Le président demande une extension du jury, accepté à l'unanimité; le jury se réunira de nouveau le 21 mai 2009, à 8 h30.

21 mai 2009

Le conseiller a déposé les réponses des deux (2) équipes; celles-ci confirment l'information fournie dans leur proposition; l'estimation de Cardin Ramirez est majorée du coût des contingences de construction.

Suite à cette mise au point, il y a un tour de table; chaque juré énonce les critères d'évaluation pour les deux (2) projets, et le statu ex aequo demeure.

En vertu de l'article 5.1.1 du règlement, et avec l'accord du jury, le président a appliqué son vote prépondérant pour le choix de Cardin Ramirez-Aedifica. Le président rappelle que la vision Homme/Nature a guidé son choix. Le jury est unanime sur la nécessité de développer l'idée retenue et d'encadrer l'équipe dans un processus de conception architecturale.

Le pointage détaillé est présenté dans la grille sommative en annexe.

Les résultats sont :

• Saucier Perrotte	75.5%
• Cardin Ramirez-Aedifica	82.5 %
• Croft Pelletier- JPL	82.5%
• Chevalier Moralès-FABG	65%
• Atelier Big City- l'œuf	76.5%

Les commentaires des quatre équipes finalistes sont :

SAUCIER PERROTTE

Forces :

- Le jury fait mention de la qualité très convaincante de la présentation et de l'équipe.
- Le parti propose une combinaison des formes issues du contexte construit environnant, respectant les axes visuels souhaités.
- La résolution formelle de l'enveloppe extérieure offre une identité propre au Planétarium, facilement repérable.
- La planification du rez-de-chaussée propose une bonne résolution organisationnelle, dont le café.

Faiblesses :

- L'évolution du concept en étape 2 n'a pas intégré les commentaires du jury de l'étape 1, dont la justification de l'espace toit/plafond; l'ampleur de l'espace de l'entre-plafond est non justifiée.
- Le circuit de visite offre peu d'expériences variées au visiteur.
- Les stratégies LEED semblent superposées au projet, sans intégration au concept architectural.
- Le projet est trop compact et comprime les espaces publics.
- La symbolique générée par la volumétrie est peu développée et semble figée au premier degré.

ATELIER BIG CITY- L'ŒUF

Forces :

- Le plan est simple, élégant et fonctionnel; c'est le point fort du projet.
- Les plans sont bien définis aux niveaux 100 et 200 et les espaces publics sont bien proportionnés et convaincants.
- L'équipe propose la meilleure expertise LEED.
- Les idées sont bonnes et le lien entre la géométrie et l'astronomie est approprié.

Faiblesses :

- Le concept manque de pérennité de par la qualité éphémère de l'objet.
- Les idées manquent de résolution architecturale.
- L'imagerie de la carte céleste est brisée par la lourdeur du volume; le toit vert ne correspond pas à cette image.
- La volumétrie extérieure n'est pas à la hauteur de la qualité des plans; l'architecture n'émerveille pas de l'extérieur.
- La complexité de la forme de ce pavillon est en rupture avec le site.

CROFT PELLETIER/JLP

Forces :

- La création d'une boîte noire propose une belle transition entre la clarté du jour et la noirceur de la voûte céleste.
- Le jury souligne la qualité spatiale exceptionnelle de même que la qualité sculpturale et sa réponse spectaculaire au site.
- Le traitement de l'enveloppe du bâtiment offre un potentiel intéressant de jeux de luminosité, selon l'heure et l'ensoleillement.
- La transparence du niveau 200 contribue au dynamisme de la planification au sol.
- Quoique discutable, la symbolique du trou noir est audacieuse et bien résolue à ce stade du projet.
- La salle d'exposition, éclatée sur plusieurs niveaux, ajoute à la qualité spatiale.
- Le jury souligne la maturité de l'équipe et la qualité de la présentation.

Faiblesses :

- Du parti architectural découle la prépondérance de l'architecture sur l'expérience muséologique; il impose une approche rigide, tout en créant une contrainte majeure pour l'animation du Planétarium.
- La séquence obligée de circulation de visite entre les deux Théâtres contraint la programmation et l'opération des deux Théâtres.
- L'intercommunication et l'ouverture des espaces dans le volume intérieur posent de graves problèmes de traitement acoustique lors de la visite de groupes et pour l'animation.
- Au plan du développement durable, plusieurs stratégies sélectionnées sont discutables dont le «Living Machine» en raison de la présence de services municipaux, de même que les points d'innovation.
- Le parti ne propose aucune restauration de l'espace végétal du site, déjà déficient.

CARDIN RAMIREZ/AEDIFICA

Forces:

- Le parti architectural propose une séquence d'expériences de qualité aux visiteurs.
- L'architecture extérieure et sa volumétrie suggèrent l'architecture intérieure.
- L'organisation spatiale crée une relation harmonieuse entre l'intérieur et le site extérieur.
- Le traitement du niveau 100 offre de belles perspectives verticales sur le stade et une relation intéressante avec le Biodôme.
- Le parti architectural propose une avenue évocatrice d'intégration à la nature, laquelle cadre avec la mission des Muséums nature de Montréal.
- Le parti architectural intègre, de façon claire, les stratégies environnementales mises de l'avant, dont la stratégie passive.
- Le parti organisationnel offre un bon potentiel en muséologie, de par la flexibilité des espaces;
- L'organisation des volumes favorise l'animation extérieure.

Faiblesses :

- Le niveau de décision et de précision du design laisse à désirer : certains éléments semblent contradictoires, dont le traitement de la structure en bois.
- Le plan génère un manque de fluidité, surtout entre les niveaux.
- Le jury déplore la timidité du traitement du parti d'insertion au site.
- Le jury questionne le traitement du revêtement et le gabarit des cônes.

Recommandations :

- Rigueur dans la résolution technique de l'architecture.
- Le jury recommande un atelier de design entre le finaliste, le Planétarium, la Ville et certains membres du jury.
- Exploration plus poussée de la symbolique des cônes du point de vue iconographique et de la matérialité.
- Exploration de la valeur du toit vert comme territoire à exploiter, en réglant l'ambiguïté actuelle entre le toit et les murs.
- Validation du dimensionnement des circulations verticales, depuis le niveau 100, pour éviter le sentiment d'exiguïté.

Signature du président du jury :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, written over a thin horizontal line.

Rapport rédigé par : Louise Amiot, architecte,
conseiller professionnel

ANNEXES

- Rapport de conformité
- Grille sommative